

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

Le parcours balisé des candidats à la VAE



IMPIEGU

EMPLOI | FORMATION | ALTERNANCE

La Collectivité de Corse a déployé neuf points d'information territoriaux pour le dispositif de validation des acquis de l'expérience. Double objectif : être au plus près des candidats et leur offrir un accompagnement personnalisé

Expérimentation à valider

Validation des acquis, un outil trop méconnu par les salariés

Dans sa mission d'information, la Collectivité de Corse a déployé neuf points d'information territoriaux pour la mise en œuvre de la VAE. Antonia Luciani, conseillère exécutive, explique la démarche. Elle consiste à aller au plus des candidats et à les accompagner

Validation des acquis de l'expérience, le dispositif n'est pas nouveau, il est accessible depuis de nombreuses années aux salariés qui n'ont pas toujours connu un parcours uniforme ou qui a échappé à leur formation initiale. La Collectivité qui a, désormais, la compétence de la diffusion de l'information de premier niveau dans ce domaine a souhaité lui donner une plus grande lisibilité. Pourquoi ?

La volonté de la Collectivité est de territorialiser ses politiques publiques qu'il s'agisse de la formation, ou de l'orientation tout au long de la vie. La validation des acquis de l'expérience pour laquelle nous devons l'information de premier niveau, s'inscrit dans cette démarche. Nous avons ainsi considéré que le fait d'avoir des points d'entrée territoriaux pouvait faciliter les démarches et l'accompagnement était nécessaire, pour être au plus près des candidats à la VAE, salariés, demandeurs d'emploi, personnes en reconversion. La VAE a vingt ans, mais elle reste souvent méconnue ou sous-utilisée. C'est un moyen de relancer le dispositif.

Vous avez voulu d'ailleurs, dans la mise en œuvre, aller plus loin que ce que prévoyaient les textes. Comment ?

Notre mission est celle de l'information de premier niveau. On va plus loin, plus loin dans l'accompagnement du candidat bien sûr. Un numéro vert a été mis en place pour répondre aux questions, ainsi qu'une adresse mail unique où l'ébauche du projet peut être exposée. Ils déclenchent un premier rendez-vous dans l'un des neuf points territorialisés. C'est là que commence notre approche innovante, qui n'est pas une obligation de la loi. On indique au candidat à quel diplôme, ou à quelle certification professionnelle entrant dans le répertoire national, il peut prétendre. On a fait le constat que pour les VAE, il existait plusieurs niveaux de difficultés. Dont celui-là. On s'attache également à indiquer tous les financements dont il peut bénéficier. Et dernière étape, on dirige le candidat vers l'organisme certificateur approprié. Nous avons rajouté ces étapes supplémentaires.

Comme souvent dans votre action, vous avez visé une plus grande territorialisation pour le déploiement de la VAE à travers un marché public, et une mission confiée aux réseaux consulaires pour l'installation de neuf points d'information à travers l'île. Il fallait en passer par là ?

Ce déploiement a débuté à la mi-décembre. L'idée était d'avoir un maillage du territoire avec neuf points d'accueil du public qui n'existaient pas jusque-là. Il s'agit d'une expérimentation d'un an. Nous en tirons le bilan

et nous déciderons ainsi, avec ce recul de l'intérêt ou pas de garder ces points d'entrée. Le personnel consulaire était habitué à effectuer ces accompagnements de VAE. Là nous disposons d'un espace qui est formalisé, où un accueil physique est assuré.

Dans le processus retenu, le salarié qui veut entreprendre sa VAE doit motiver d'abord sa démarche. C'est le moyen de rendre la VAE plus opérante ?

La première étape consiste à bien identifier qu'on est effectivement sur une demande de VAE. Il peut exister une confusion en effet entre le fait de dire « Je veux suivre, j'ai besoin de suivre une formation ou je veux valoriser un parcours et une expérience vie qui a pu connaître des hauts et des bas ». Certains se sont formés sur le tard. D'autres n'ont pas eu le temps de concrétiser un diplôme ou une certification. Le dispositif est également mal connu car on ne sait pas toujours vers quoi on s'engage. Les possibilités de financement ne sont pas évidentes pour tous. Il est donc important, décisif même, de connaître dès le départ la motivation, le parcours, et de déceler en quoi la VAE peut être bénéfique au candidat.

Quel type de public est le plus concerné par la VAE ? Et que vient-il chercher dans ce dispositif ?

L'analyse pourra vraiment être effectuée d'ici à la fin de l'année.

« La première étape consiste à bien identifier qu'on est effectivement sur une demande de VAE »

Mais il y a des secteurs qui sont plus ciblés que d'autres. Où la VAE connaît un succès plus important. Ce sont, sans surprise, les secteurs qui constituent le tissu économique

local. Il y a ainsi une part importante de demandes émanant du BTP, de l'hôtellerie, de la petite enfance. Généralement, ces demandes visent à conforter une situation professionnelle au sein d'une entreprise, ou à faire valoir un nouveau diplôme ou certification, soit dans le but de changer d'employeur, soit parfois de créer sa propre entreprise.



Antonia Luciani, conseillère exécutive en charge de l'orientation et de la formation : « La VAE est un outil qu'il faut défendre et que nous voulons développer. L'intérêt de lancer un dispositif d'information expérimental réside dans la possibilité de vérifier qu'il correspond bien à un besoin. »

PHOTOS FLORENT SELVINI

On a envie de s'émanciper. On a envie d'avoir sa boîte. Et pour pouvoir embaucher, il faut avoir le diplôme.

La crise sanitaire, la remise en cause qu'elle a entraînée dans l'organisation du travail, l'émergence du télétravail, les difficultés économiques rencontrées par certains secteurs, ont-elles multiplié les demandes ?

Quand on a lancé cette démarche de territorialisation, c'était en effet pour répondre à la situation de l'après crise. Même si on n'en a jamais vraiment terminé de ce côté-là. Il y a eu à travers les divers confinements, un changement complet

dans les modes de travail avec des salariés qui ont éprouvé une volonté de se réorienter, de changer de vie. Et le fait de valider une expérience peut aider à changer de voie, ou d'en conforter une autre. Et de ce fait, il est intéressant de voir si les dispositifs mis en place ont joué un rôle dans ces projets de vie professionnelle. Il y a, dans l'île, des tensions importantes sur les secteurs qui recrutent. Les difficultés de trouver de la main-d'œuvre sont connues. Est-ce que les candidats à la VAE ont voulu s'écarter de leur première expérience pour aller vers ces secteurs. Ou, au contraire, ont-ils eu la volonté pour évoluer dans leur secteur, en confortant leur

expérience par une certification, ou un diplôme, de valoriser ainsi leurs acquis ? Avec le recul, nous pourrions en juger.

La VAE et après ? La démarche n'aboutit pas toujours à des réorientations professionnelles ? On y vient parfois avec d'autres objectifs ?

Nous tenons à un suivi personnalisé. C'est dans ce but que nous demandons à la personne concernée de valider sa démarche de VAE. Cette traçabilité existe dès l'appel au numéro vert, dès le premier mail qui formalise l'ébauche de VAE, jusqu'au point d'accueil territorial. Toutes ces étapes nous permettent de suivre personnalisé, afin d'observer s'il n'y a pas eu décrochage, si la bonne formation a été dispensée, et si la personne est allée jusqu'à son diplôme ou sa certification. Et surtout, en termes d'aboutissement, ce que la VAE a ouvert d'évolution pour les candidats qui l'ont suivie. En Corse, il existe un enjeu majeur sur le marché de l'emploi, celui de la sous-qualification. Le taux de décrochage est énorme, entre 20 et 30 % selon les bassins d'emploi. Quand on décroche, c'est beaucoup plus compliqué de revenir dans des systèmes de formation professionnalisante. La VAE peut être une solution pour ce public. Elle n'est pas la seule. Le cycle est beaucoup plus complet. Il commence dès l'orientation au collège. Et se poursuit plus loin encore avec la possibilité et les moyens donnés aux entreprises de former les salariés en interne. Il faut susciter

cette dynamique d'entreprise qui donne l'envie au salarié de se former, d'acquiescer de nouvelles compétences, de valoriser ses acquis. Cela constitue tout un écosystème, sur lequel il faut travailler. Les outils viennent en complément.

Tout ne s'arrête donc pas une fois la porte des points d'information territoriaux franchie ?

Le suivi doit aller, je le répète, jusqu'à l'obtention de la validation du diplôme ou de la certification professionnelle. L'analyse vaut aussi pour ceux qui ne sont pas allés jusqu'au bout. Et sur les raisons qui ont conduit le candidat à décrocher. La problématique de la mobilité est ainsi importante, on le voit pour la formation. On ne voulait pas que l'outil VAE ne soit pas mobilisé, pour des contraintes de ce type. C'est tout l'enjeu de notre politique de territorialisation. La VAE est un outil qu'il faut défendre et que nous voulons développer. L'intérêt de lancer quelque chose d'expérimental réside dans la possibilité de vérifier qu'il correspond bien à un besoin. On est dans un moment qui est très mouvant au niveau de la formation et de l'emploi. Peut-être plus qu'auparavant. Les chamboulements ont été plus présents. Nous voulons maintenant affiner notre dispositif. Il s'agit peut-être de se doter d'autres moyens d'information, de communication. Mais ce sera toujours au plus près des territoires.

PROPOS RECUEILLIS PAR R.A.



L'information de premier niveau sur la VAE ne passe pas uniquement par des brochures ou des guides. Dans les points d'information territoriaux, elle prend la forme d'un accompagnement personnalisé.

Des points d'information VAE au plus près du terrain

Neuf PIT-VAE ont été déployés. Ils permettent aux candidats à la validation des acquis de bâtir le socle de leur demande

Ils sont avec le site corsicaorientazione.fr, l'une des pièces majeures de l'action menée par la Collectivité de Corse en matière d'orientation et de formation tout au long de la vie. Les points d'information territoriale sur la validation des acquis de l'expérience, PIT-VAE, installés en neuf points du territoire, et autant de bassins d'emploi identifiés, sont censés rapprocher un dispositif important et ceux qui peuvent l'activer, salariés, non-salariés, agents publics, bénévoles.

Pour cette mission encore, la Collectivité a voulu aller plus loin que ce que les textes prévoient, la diffusion d'une information de premier niveau. Et plus près aussi de ceux qui, par aspiration professionnelle, veulent accéder à la validation des acquis de l'expérience, faire reconnaître ainsi leur parcours.

La mise en place des PIT s'inscrit dans le cadre d'une expérimentation d'un an, au terme de laquelle un bilan sera tiré. En quatre mois à peine, 120 personnes se sont présentées et ont pu poser avec le soutien de conseillers le socle d'une démarche qui, en un peu moins d'un an, doit leur permettre d'obtenir un diplôme ou une certification reconnue.

Concédés par marché public aux chambres consulaires de Corse - CCI et chambre de métiers et de l'artisanat -, animés par des agents de ces dernières, les PIT-VAE sont ouverts à toute personne quel que soit son âge, son statut, son niveau d'étude ou de qualification, qui désire s'informer ou s'engager dans un projet de validation des acquis de l'expérience. Ils accueillent gratuitement le public, dans le cadre d'information collective ou d'entretien conseil individualisé.

Une aide à la décision individuelle

Les points d'information territoriale sur la VAE offrent une aide à la décision individuelle et ne se substituent pas aux instances qui délivrent les certifications et qui conservent de façon exclusive la responsabilité de la recevabilité des demandes de VAE, de l'accompagnement à sa préparation et bien sûr de l'organisation des jurys.

L'expérimentation a débuté à la mi-décembre. Et le but, en réduisant notamment les problèmes de mobilité qui pèsent souvent sur le marché de l'emploi et de la formation, est de rendre pérenne ce dispositif dès 2023. Les



Neuf points d'accueil et d'information animés par les conseillers des chambres consulaires. PCC

premiers retours des PIT-VAE montrent que c'est un public de salariés qui s'est naturellement emparé du dispositif. Un chef

d'entreprise s'est présenté. Peu de demandeurs d'emploi, en revanche, y ont eu recours. Les validations des acquis de l'expé-

rience touchent tous les secteurs, singulièrement le BTP, l'hôtellerie et la petite enfance. Selon les conseillers, le but recherché

par les salariés candidats vise essentiellement à conforter une situation professionnelle au sein d'entreprises ou de pouvoir faire valoir un nouveau diplôme pour changer d'employeur.

Les neuf PIT-VAE du territoire

L'attributaire du marché a prévu les 9 implantations suivantes, pour un accueil fixe du public :

- Chambre de métiers et de l'artisanat d'Aiacciu,
- Chambre de métiers et de l'artisanat de Portivechju
- Chambre de métiers et de l'artisanat de Prupia
- Chambre de métiers et de l'artisanat de Bastia
- Pôle Méditerranéen d'Hébergement et de formation d'Aiacciu
- Institut consulaire de formation d'Aiacciu
- Institut consulaire de formation de Borgu
- Institut consulaire de formation de Corti
- Institut consulaire de formation de l'Isula.

Le premier contact est établi par mail : pit-vaе@isula.corsica. Un numéro vert a été ouvert pour répondre aux questions des candidats : 0 800 100 126.



**QUAND J'APPRENDS
QUE MON EXPÉRIENCE
VAUT UN DIPLÔME !**

*Ugnunu pò
truvà a so
strada!*

VAE*

INFORMATION & CONSEIL

*Quelles démarches ?
Quel financement ?
Comment constituer son dossier ?*

www.orientazione.isula.corsica

* VALIDATION des ACQUIS de l'EXPÉRIENCE

Un parcours bien balisé pour les candidats à la VAE

En déployant neuf points d'information territoriaux à travers l'île, la Collectivité a voulu coller au plus près aux attentes des salariés intéressés par la démarche et des bassins d'emploi. Réponse à quelques questions de base que les candidats peuvent se poser.

QUI EST CONCERNÉ PAR LA VALIDATION DES ACQUIS ET DE L'EXPÉRIENCE (VAE) ?

Toute personne ayant exercé une activité professionnelle (salariée, non salariée ou bénévole) pendant au moins 1 an de façon continue ou non peut bénéficier de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Ainsi son expérience lui permet d'obtenir une certification qui peut être un diplôme, un titre ou certificat de qualification professionnelle afin d'évoluer professionnellement.

La VAE peut être déclenchée à l'initiative du salarié ou proposée par l'employeur.

DANS QUEL BUT ?

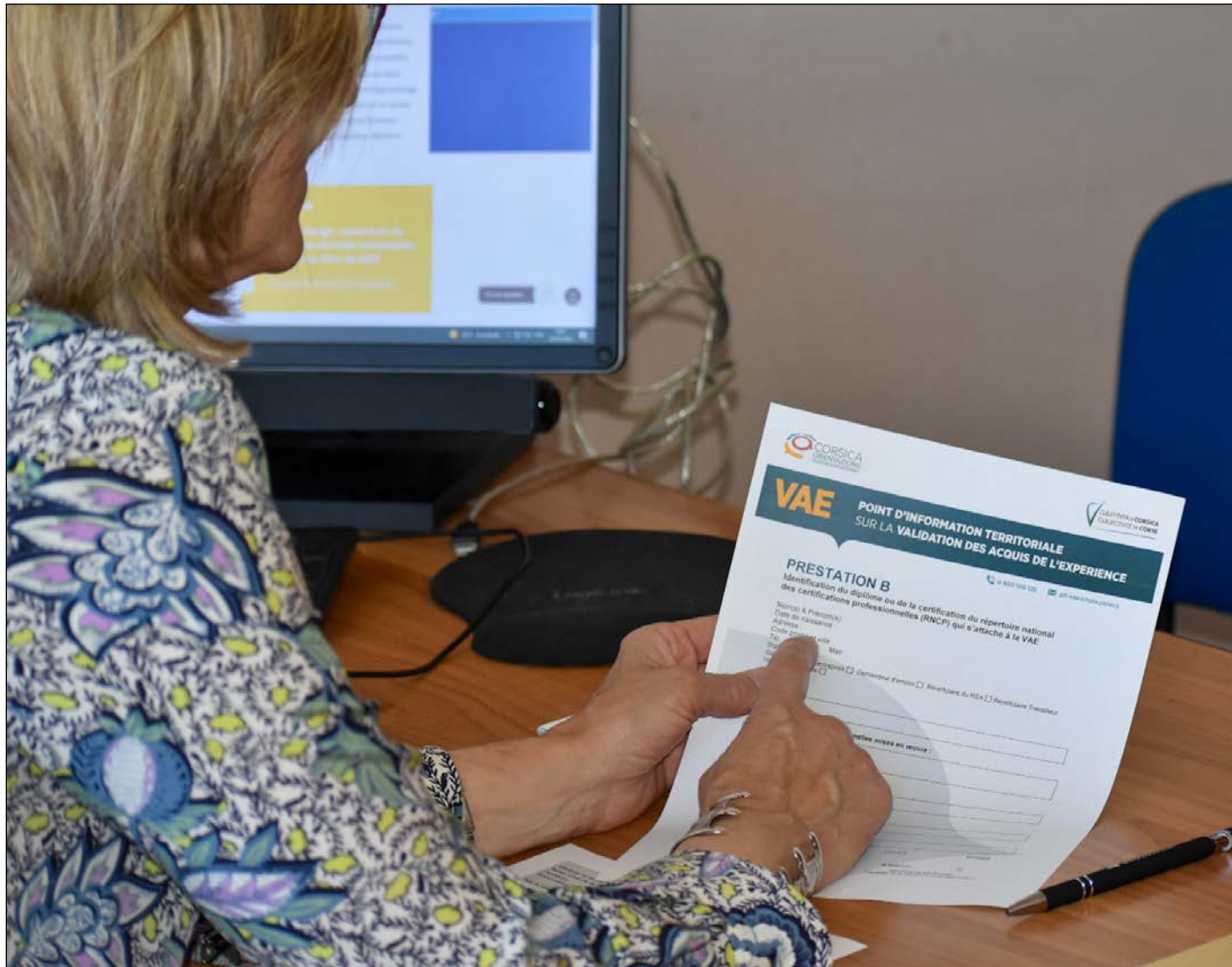
Les motivations des candidats à la VAE peuvent être multiples. Elles sont parfois aussi cumulables : obtenir une certification, mettre en cohérence sa certification avec son niveau de responsabilité, valider son expérience pour soi, faire reconnaître ses compétences, obtenir un niveau de qualification permettant d'accéder à une formation d'un niveau supérieur ou de s'inscrire à un concours, changer d'emploi, évoluer professionnellement, obtenir une augmentation ou une promotion professionnelle, développer sa confiance en soi.

COMMENT CANDIDATER ?

Les salariés, les non-salariés, les agents publics titulaires ou non, les demandeurs d'emploi, les bénévoles peuvent prétendre à la VAE dans les conditions décrites plus haut.

La Collectivité de Corse qui a pour mission l'information de premier niveau en matière de VAE, mais qui situe son action dans le cadre plus large de la formation et de l'orientation tout au long de la vie, a déployé dans les neuf bassins d'emploi identifiés pour l'île, des points d'information territoriaux (PIT).

Confiés par un marché public aux chambres consulaires



En quatre mois d'existence, les points d'informations territoriaux ont accueilli près de 120 candidats au dispositif de validation des acquis de l'expérience.

- Chambre de commerce et d'industrie de Corse et Chambre de métier et de l'artisanat de Corse - pour leur animation, ces points d'accueil et de conseil sont chargés d'accompagner les candidats et de bâtir avec eux le socle nécessaire à la mise en œuvre de la VAE.

Le premier contact est établi par mail : pit-vae@isula.corsica.

Un numéro vert a été ouvert pour répondre aux questions des candidats : 0 800 100 126.

Un premier rendez-vous individuel est organisé avec un conseiller du PIT - un agent consulaire rompu à l'exercice. Il

se déroule de manière physique dans l'immense majorité des cas, mais peut avoir lieu aussi en distanciel.

Il va permettre de motiver la démarche.

LES DIFFÉRENTS NIVEAUX D'INFORMATION LIVRÉS PAR LES PIT ?

Le contact avec le point d'information territorial le plus proche du domicile établi, le courrier motivant la démarche transmis, la mission d'accompagnement des candidats peut commencer

dans sa première phase.

Si le parcours est largement individuel, une réunion collective - 4 à 5 candidats réunis - est généralement organisée dans les PIT pour jeter les bases.

Le premier niveau d'information consiste à cerner avec le soutien du conseiller, la certification et le diplôme auquel le candidat peut prétendre en fonction de son expérience, et compte tenu bien sûr de sa formation initiale.

Le second, très naturellement, vise à la recherche du certificateur vers lequel se tourner pour

mener la VAE à son terme. L'organisme pourra en effet varier selon le secteur d'activité du candidat. Il en existe une dizaine en Corse (*). Il s'agit pour l'essentiel d'organismes d'État, l'Éducation nationale étant l'un intervenant majeur pour ces dispositifs.

Le troisième niveau d'information porte sur le financement de la démarche pour lequel plusieurs leviers peuvent être actionnés : Utiliser le compte personnel formation (CPF), solliciter l'employeur dans le cadre du plan de développement des compé-

tences (qui remplace le plan de formation), contacter Transitions PRO Corsica, qui a la possibilité de financer les 3 étapes de la VAE (recevabilité, accompagnement, examen auprès du jury) dans un cadre forfaitaire (2 000 € TTC).

À noter que l'accompagnement initial, celui qui se fait dans le cadre des PIT, est entièrement financé par la Collectivité de Corse dans le cadre de sa mission d'information de premier niveau.

COMBIEN DE TEMPS POUR ACCOMPLIR SA DÉMARCHÉ DE VAE ?

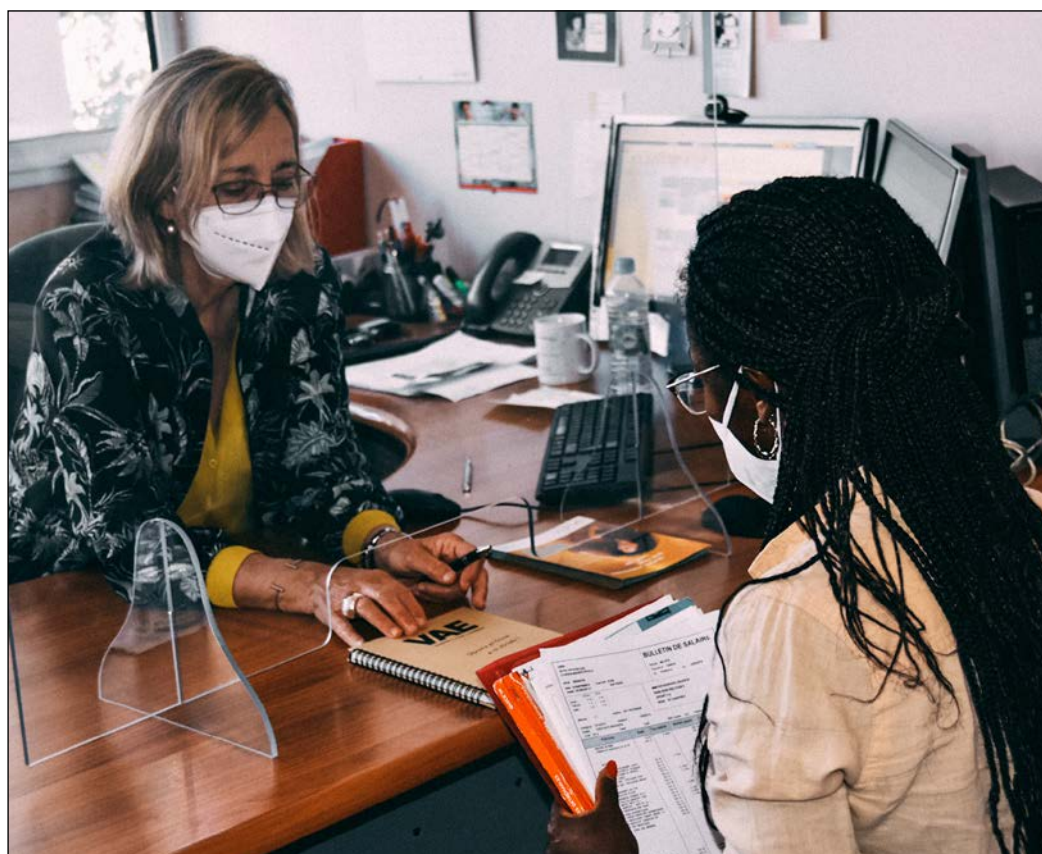
L'accompagnement des conseillers des PIT-VAE comprend la préparation des dossiers de recevabilité, celle-ci revient à l'organisme certificateur.

Chaque candidat doit défendre sa demande de VAE devant un jury composé d'enseignants et de professionnels. Celui-ci examine le parcours sur la base du dossier et de l'entretien.

La durée moyenne d'un parcours de VAE avant le passage devant le jury est comprise entre 9 mois et 12 mois.

La Collectivité a prévu une première année de fonctionnement, de rappeler un à un les bénéficiaires de l'offre offerte dans les PIT-VAE tant pour mesurer l'efficacité du dispositif, que pour évaluer la trajectoire et les retombées professionnelles obtenues par les bénéficiaires.

(* Les organismes certificateurs : Académie de Corse, Université di Corsica Pasquale Paoli, Centre régional du Conservatoire National des Arts et Métiers Corse (Cnam Corse), DDETSPP - 2A et 2B (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et Protection des Populations), ministère des Solidarités et de la Santé, 0 809 540 540, informations VAE sanitaire et social, DRAAF de Corse, service régional de la formation et du développement (SRFD), CCI Formation Corsica, chambres des métiers et de l'artisanat, DRAJES (ancienne DRJSCS), DRAC Corse, DIRM Méditerranée - Délégation pour la Corse.



L'accompagnement des candidats au dispositif VAE est personnalisé dans les points d'information territoriaux



L'inauguration du premier PIT-VAE à la mi-décembre par la conseillère exécutive Antonia Luciani et le président de la chambre de métiers et de l'artisanat de Corse, l'un des deux délégués, Jean-Charles Martinelli